

## Peut-on imputer à un établissement ou à un médecin un Covid nosocomial ?



En juin 2022, le Site Santé Publique France recensait 8421 signalements de Covid nosocomiaux dans 1308 établissements, dont 6447 (76,5%) correspondaient à des cas groupés (au moins 3 cas liés) (1). Plusieurs plaintes ont déjà été traitées par les Commissions de Conciliation et d'Indemnisation comme le rapportent les compagnies d'assurance (2).

### ***Quels éléments seront recherchés en cas de plainte pour déterminer l'imputabilité ?***

1. Le caractère nosocomial de l'infection : en fonction du délai entre l'admission et l'apparition des symptômes et / ou la positivité du test PCR. (communautaire si < 3 jours, à discuter en fonction du contexte épidémique entre 3 et 7 jours, nosocomial probable entre 8 et 14 jours, et certain au-delà de 14 jours (3)).
2. La conformité de la prise en charge avec les recommandations au moment des faits.
3. La prise en compte de l'état antérieur du patient : pour évaluer s'il y a eu une perte de chance car plusieurs facteurs de risques sont connus pour majorer le risque de mortalité (âge, sexe masculin, diabète, défavorisation sociale, transplantations rénale et pulmonaire, trisomie 21, cancer pulmonaire, mucoviscidose et insuffisance rénale chronique dialysée).
4. La recherche des éléments de protection que l'établissement a mis en place : vaccination des patients à l'admission, identification précoce des cas et adhésion des personnels et des visiteurs au respect des gestes barrières.

### ***Qui est responsable du dommage ? Quel est le régime d'indemnisation ?***

En matière d'infection nosocomiale, c'est l'établissement qui est responsable de plein droit (aléa thérapeutique ou responsabilité sans faute). Le médecin ne peut être reconnu responsable qu'en cas de faute personnelle.

Le régime d'indemnisation dépend du taux du déficit fonctionnel permanent (DFP) : si DFP < 25%, c'est l'assureur de l'établissement ou du professionnel de santé qui indemniserait et si  $\geq 25\%$ , c'est l'ONIAM (Office National des Indemnités d'Accidents Médicaux) avec un fond d'indemnisation spécifique pour les victimes du Covid 19.

En conclusion, le Covid nosocomial doit être authentifié par une expertise médico-légale. Les règles de responsabilités et d'indemnisation sont celles des autres infections nosocomiales.

Comité Analyse et Maîtrise du Risque, novembre 2022

1. Signalement d'infections à SARS-CoV-2 nosocomiales. Données e-SIN du 1er mars 2020 au 17 juin 2022. Le point sur. 23 juin 2022. Saint-Maurice : Santé publique France, 6 p. Directrice de publication : Pr Geneviève Chêne. Dépôt légal : 23 juin 2022
2. <https://www.macsfr/responsabilite-professionnelle/analyses-de-decisions/dece-d-une-patiente-ayant-contracte-le-covid-19-en-etablissement-de-sante#s3>
3. <https://www.ecdc.europa.eu/en/covid-19/surveillance/surveillance-definitions>